

# ENTRE NOUS

DÉCEMBRE 2006 VOLUME 31, N° 2



## SÉCURITÉ ACCRUE

*dans les établissements du SCC*



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada 

## EN COUVERTURE



Un agent de correction surveille les mouvements des détenus grâce à de l'équipement à la fine pointe de la technologie qui permet à l'utilisateur de garder l'œil sur plusieurs lieux en même temps. Ceci représente un exemple des méthodes de sécurité statique que le SCC utilise afin d'assurer que ses établissements demeurent sûrs et sécuritaires. Plus important encore est l'interaction positive, au quotidien, entre le personnel et les délinquants – qui est la sécurité dynamique – qui brise les barrières de communication et crée une atmosphère propice à la confiance et à la réhabilitation.

Convention de la poste-publication No : 40063960  
Retourner toute correspondance canadienne ne pouvant être livrée au :  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P9

## MANCHETTES



Éditorial du commissaire	3
Une longueur d'avance sur le crime organisé	4
Une expertise particulière pour une sécurité maximale	6
Les niveaux de sécurité et leur interprétation	10
Pour un milieu carcéral sans drogue	11
Défendre la frontière électronique	14
Simonne Poirier : Trente ans de contribution à la sécurité publique	17
La nécessité d'établir un vaste périmètre de protection	18

Le magazine *Entre Nous* est publié par le Secteur des communications et de l'engagement des citoyens du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles publiés dans ce numéro ne reflètent pas nécessairement les opinions du commissaire.

### Commissaire adjointe, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Lisa Hardey

### Rédactrice en chef

Daniela Rusu

### Production

Martin Bélanger

### Rédaction, révision anglaise et photographie

Bill Rankin

### Rédaction, révision française et anglaise

Djamila Amellal

### Rédaction anglaise

Graham Chartier

### Renseignements

Josée Deschambault

### Traduction

Bureau de la traduction

### Conception graphique

Accurate Design & Communication Inc.

### Comité de rédaction

Nadine Archambault

Marty Maltby

Cathy Barnes

Julie McGregor

Julie Fournier-Elrefaie

Shereen Benzvy Miller

Christina Guest

Sandra Molineux

Ellen Henderson

Lucie Poliquin

Raymond Labelle

Mary Beth Pongrac

Jim Laplante

Bill Staubi

Ginette Leclerc

Lisa Watson

Suzanne Leclerc

### Collaborateurs

Paul Provost

Les articles peuvent être reproduits entièrement, avec la permission du Service correctionnel du Canada, en précisant leur source.

L'équipe d'*ENTRE NOUS* serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

### ENTRE NOUS/LET'S TALK

Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P9  
Téléphone : 613-995-5364  
Télécopieur : 613-947-1184  
Site : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada Décembre 2006

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

## ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

# La sécurité accrue du personnel et des délinquants dans nos établissements

À l'échelle du pays, les employés du Service correctionnel du Canada (SCC) ont abordé l'automne 2006 déterminés à atteindre notre objectif commun de produire les résultats escomptés, en rapport avec nos cinq priorités stratégiques pour 2006-2007. L'importance accordée à ces priorités constitue une réaction nécessaire aux changements rapides que nous observons dans le profil des délinquants sous responsabilité fédérale admis dans nos établissements. Nous accueillons, par exemple, de plus en plus de délinquants ayant des antécédents de violence et de comportements criminels violents, des récidivistes, des délinquants liés à des gangs ou à d'autres groupes criminalisés et des délinquants classés dès leur admission au niveau de sécurité maximale. Ce numéro d'*Entre Nous* explore les mesures que nous prenons pour améliorer les résultats par rapport à une de nos grandes priorités, soit d'accroître la sécurité des employés et des délinquants dans nos établissements au moyen de stratégies et de programmes spécialisés.

Vous trouverez, notamment, dans ce numéro, un article sur l'utilisation, par nos agents de renseignements de sécurité, de stratégies d'identification, de surveillance et de sécurité dynamique pour contrer les menaces que présentent les détenus liés au milieu du crime organisé. Nous avons également élaboré des programmes spécialisés ciblant la résistance de ces derniers à changer leur comportement antisocial.

Dans un autre article, sur l'Unité spéciale de détention (USD), vous découvrirez les moyens qu'utilisent les employés du SCC pour gérer les délinquants au comportement le plus perturbateur. Dans l'USD, les détenus participent à des programmes intensifs visant à modifier leur comportement violent et à favoriser leur retour rapide et en toute sécurité dans la population carcérale générale.

L'article *Pour un milieu carcéral sans drogue* porte sur les défis de la toxicomanie, problème que présentent 80 % des délinquants avant même leur admission dans nos établissements. Dans le cadre de notre lutte contre les drogues – qui inclut les efforts pour empêcher leur introduction dans nos établissements – nous mettons au point



des méthodes de traitement de la toxicomanie fondées sur la recherche et de calibre mondial pour endiguer la demande de ces substances nuisibles.

Bien sûr, nous ne sommes pas confrontés uniquement à des menaces physiques. Les tentatives fréquentes de violation de la sécurité électronique, tant de l'intérieur des établissements que de sources externes sur Internet, obligent notre personnel des Services de gestion de l'information à faire preuve jour et nuit d'une vigilance constante pour protéger les réseaux du SCC contre ces attaques.

J'ose espérer que la lecture de ce numéro d'*Entre Nous* vous aidera à comprendre le rôle clé que les employés du SCC jouent pour renforcer la sécurité dans nos établissements et ainsi accroître la contribution du SCC à la sécurité publique. Bien que cette persévérance et cette application au travail dans une entreprise à caractère opérationnel soient toujours un défi et souvent peu appréciées, nous devons continuer à mesurer les progrès par rapport à notre plan d'activités pour nous assurer de demeurer fidèles à notre objectif de produire les meilleurs résultats possible sur le plan de la sécurité publique.

Le prochain numéro d'*Entre Nous* portera sur une autre de nos grandes priorités, soit la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité. ♦

Keith Coulter  
Commissaire  
Service correctionnel du Canada

# Une longueur d'avance sur le crime organisé

**L**es spécialistes vous diront que le crime organisé n'est pas associé à un pays particulier ni à une culture particulière; il s'agit d'une culture unique, d'un mode de vie régi par l'appât du gain et du pouvoir, deux désirs qui ne tiennent pas compte des frontières sociologiques ou ethniques. Aujourd'hui, un réseau extrêmement complexe d'organisations criminelles exerce son activité au Canada; il est formé des gangs traditionnels, des gangs de l'Europe de l'Est, des gangs asiatiques, des gangs autochtones, des gangs de motards criminalisés, des cartels colombiens et d'autres groupes ayant des liens commerciaux avec des organisations réparties à la grandeur de la planète. Le crime organisé n'est pas un phénomène nouveau au Canada, mais sa complexité et son niveau de perfectionnement ont énormément augmenté au cours des deux dernières décennies.

PAR **Bill Rankin**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : **Bill Rankin**

## Un prix élevé à payer

Les citoyens ordinaires peuvent hausser les épaules, croyant qu'ils ne sont pas touchés par le crime organisé tant et aussi longtemps qu'ils ne sentent pas directement menacés ou qu'ils ne sont pas accidentellement impliqués dans un échange de coups feu entre des gangs de rue rivaux. Le directeur de la Division de la sécurité préventive et du renseignement de sécurité du SCC vous dira toutefois que les faits prouvent le contraire.

« Le crime organisé se manifeste de trois façons différentes. Les victimes poignardées, les fusillades au volant d'une voiture, les règlements de comptes entre bandes rivales, les vendeurs de drogue à la sauvette et la prostitution qui envahit les quartiers respectables, sont autant d'exemples visibles du premier niveau du crime organisé. Ces activités illégales suscitent de fortes réactions dans la collectivité; les citoyens craignent en effet que les autorités n'arrivent plus à maîtriser la situation. Le deuxième niveau concerne les profits *cachés* que réalisent les organisations criminelles et la façon dont cet argent mal acquis est dissimulé au moyen de techniques de blanchiment d'argent qui nuisent à l'économie canadienne. Enfin, le troisième niveau, qui s'avère le plus troublant, est le réinvestissement de l'argent blanchi dans des entreprises légitimes, ce qui permet aux criminels d'acquérir encore plus de pouvoir, de faire encore plus de profits et de s'insérer dans la société sous l'apparence d'honnêtes citoyens. »

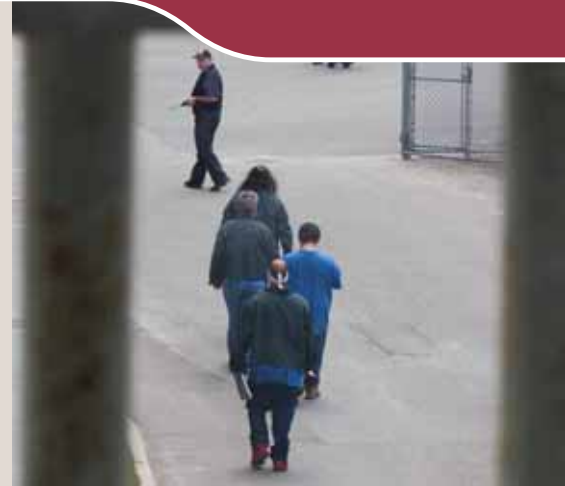
De nombreuses organisations criminelles ont connu une expansion rapide au cours des vingt dernières années en se transformant en entreprises

d'envergure mondiale et en tentant de persuader les médias et le public qu'elles n'ont pas changé depuis les années 70 et 80. Mais chaque Canadien ou Canadienne – de la mère de banlieue au courtier de la grande ville – paie cher cette croissance, non seulement à cause de la criminalité qui y est associée, mais aussi à cause des ravages des drogues illicites sur la santé, l'augmentation des activités frauduleuses, la hausse des primes d'assurance, pour ne donner que ces exemples.

## Une menace permanente

Les organisations criminelles attachent une grande importance au caractère secret de leurs activités : la visibilité compromet leur existence même. Le gros de leurs opérations se déroule donc dans la clandestinité, et tout indice découvert est précieux et doit être analysé. Quand des membres de gang sont condamnés et incarcérés dans un établissement fédéral, le personnel de première ligne a l'occasion unique de surveiller leurs activités et interactions, de comprendre de quelle façon ils fonctionnent et de communiquer leurs conclusions à leurs partenaires des organismes d'application de la loi. Il s'agit d'une activité vitale parce que les organisations criminelles constituent non seulement une grave menace permanente pour la collectivité, mais elles compromettent également la sécurité des établissements du SCC.

Les membres de gangs incarcérés qui, selon les estimations de la Direction de la recherche du SCC, forment approximativement 14 % de la population carcérale fédérale totale à l'admission, tentent de continuer à exercer leurs activités illicites en prison et de maintenir les liens qu'ils ont établis avec le monde extérieur. Habituellement, ils saisissent toutes les occasions susceptibles de leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs, en ayant



La sécurité dynamique demeure une des clés de la gestion pour contrer le crime organisé dans les établissements du SCC.

recours à la violence et à l'intimidation. Ils essaient d'entraver les efforts de réadaptation des autres détenus, de dissuader les autres membres de leurs gangs de rompre leurs liens avec l'organisation, et d'amener, par l'intimidation, les détenus non affiliés à adopter leurs priorités. Les liens entre ces délinquants, la violence et la drogue dans les établissements correctionnels fédéraux sont indiscutables et omniprésents.

## Des stratégies efficaces en première ligne

Que fait le personnel du SCC pour lutter contre cette menace ? Quelles stratégies met-il en œuvre pour contrer les effets, souvent subtils, que la présence de membres d'un gang peut produire dans tout un établissement ? Il doit d'abord et avant tout identifier les membres du crime organisé le plus tôt possible dans le cadre du processus correctionnel, idéalement à l'étape de la détention provisoire, avant qu'ils ne franchissent les portes d'un établissement fédéral.

Une fois que les membres d'un gang sont sous la garde du SCC, les intervenants de première ligne font appel à des stratégies multidisciplinaires fondées sur des principes reconnus et validés par la recherche, pour avoir une longueur d'avance sur ces délinquants. La façon dont un membre du personnel réagit face à un membre de gang dépend dans

une large mesure de l'individu et de la situation : il doit le surveiller attentivement, recueillir des renseignements et, le cas échéant, se servir de ces renseignements devant les tribunaux si des accusations d'activités illégales sont portées. Les membres des gangs commencent à se rendre compte qu'il n'est pas dans leur intérêt d'essayer de rester des membres actifs pendant leur incarcération.

Le personnel affecté à la sécurité s'efforce de distinguer les membres de gang en règle des associés, des hangers-on ou de ceux qui prétendent être membres, mais qui ne le sont pas. Il s'agit d'une tâche souvent difficile, car les membres de gang avisés ont tendance à se faire discrets en prison et à se fondre dans la population régulière. Leurs ordres sont transmis verbalement, et il n'existe pas de liens directs entre eux et les « exécuteurs »; leurs activités sont protégées par le mur du silence. Il est donc extrêmement difficile pour le personnel de sécurité de recueillir des renseignements recevables en preuve concernant les activités illégales de ce type de délinquants. Certains autres détenus viennent aussi compliquer la situation, par exemple, des non-membres assez naïfs pour croire qu'ils peuvent obtenir une certaine forme de reconnaissance ou de protection en prétendant appartenir à un gang particulier. Le personnel du SCC doit être en mesure d'identifier correctement les véritables membres de gang.

### La coopération et la communication

Les agents du renseignement de sécurité (ARS), en poste dans tous les établissements, jouent un rôle déterminant. « Au cours des dernières années, notre rôle est devenu de plus en plus stratégique », explique un surveillant du renseignement de sécurité. « Les ARS suivent une formation approfondie sur la gestion des gangs et ils font connaître leurs pratiques exemplaires à d'autres organismes d'application de la loi comme le Service canadien du renseignement de sécurité, qui protège nos intérêts en matière de sécurité nationale », ajoute-t-il.

Tous les jours, les ARS du pays se plongent dans la vie de l'établissement pour recueillir des renseignements et les communiquer à leurs partenaires des organismes d'application de la loi et, surtout, aux agents de correction qui, tous les jours, patrouillent les rangées, interagissent avec les détenus et gardent les oreilles et les yeux bien ouverts.

« Les agents de correction ont vraiment le tour de parler à ces gars-là, souligne un ARS, ils sont très habiles pour deviner l'état d'esprit d'un détenu et savoir s'il essaie de leur mentir ou de leur raconter des demi-vérités ou, encore, pour déterminer si les renseignements qu'il leur fournit sont véridiques. Grâce à leur formation, ils savent qu'il y a souvent une stratégie derrière le comportement des membres de gang. Alors, ils les surveillent très attentivement. Je serais incapable de faire mon travail sans les agents de correction. Je suis seul et ils sont très nombreux ».

Les agents de correction consignent les indices indispensables qu'ils recueillent dès qu'ils en

prennent connaissance. Ils rédigent des rapports et les renseignements circulent sur le plan tant horizontal que vertical; les coordonnateurs régionaux du renseignement de sécurité les transmettent à une unité nationale centralisée du renseignement, qui les communique à son tour à d'autres organismes d'application de la loi, puis le processus recommence dans le sens inverse. Il s'agit d'un processus qui s'autoalimente continuellement et qui est d'une aide précieuse pour les décideurs. Au début, c'est un peu comme les pièces d'un casse-tête qui finissent par s'imbriquer les unes dans les autres et qui permettent d'établir des schèmes de comportement et des associations.

En 2004, le SCC a lancé le Réseau protégé de renseignements de sécurité (RPRS) dans les établissements de sécurité maximale à la grandeur du pays; il s'agit d'un réseau sécurisé permettant d'enregistrer et de communiquer des renseignements protégés C et même des renseignements secrets sur les gangs, les activités douteuses et illégales qui se produisent dans les établissements du SCC et dans la collectivité ainsi que sur les menaces à la sécurité du personnel, d'autres délinquants et du public. Le réseau permet de réagir rapidement aux menaces à la sécurité en améliorant la capacité des ARS et de leurs homologues dans la collectivité de recueillir, d'analyser et de diffuser une plus grande quantité de renseignements de sécurité.

Les Services de gestion de l'information sont en train d'établir la connexion entre les établissements de sécurité minimale et le RPRS; l'an prochain la connexion sera établie avec la collectivité grâce à un autre réseau protégé appelé Réseau des communications sécurisées. Cette mesure permettra au SCC d'échanger en toute sécurité des renseignements avec ses partenaires du secteur de l'application de la loi, y compris la GRC, la Commission nationale des libérations conditionnelles et de nombreux autres organismes. Sur une plus vaste échelle, le réseau sera connecté au Centre d'évaluation intégrée des menaces, qui est en liaison avec des organismes du renseignement de l'étranger.

### La participation de tout le personnel

La stratégie globale de lutte contre le crime organisé du SCC ne consiste pas uniquement à identifier les membres d'organisations criminelles et à les surveiller. Tout comme les autres détenus, les membres de gang doivent suivre un plan correctionnel qui comprend des programmes qui visent à s'attaquer aux causes profondes de leur comportement antisocial. Ces délinquants ont souvent besoin de suivre le Programme de prévention de la violence ainsi que des programmes de suivi dans la collectivité quand ils sont en liberté d'office. Ils pourront bientôt participer au nouveau programme « Alternatives, Attitudes et Fréquentations », qui porte sur la pression exercée par les pairs, le style de vie antisocial et les problèmes de maîtrise de soi. Ce programme sera mis à l'essai cet hiver et mis en œuvre dans la collectivité et les établissements en juin 2007.

Tous les employés jouent un rôle crucial dans la lutte contre le crime organisé. Nombre d'entre eux connaissent très bien le processus juridique d'identification d'un délinquant en tant que membre ou associé d'un gang. Ils savent si un détenu a été poursuivi en vertu des articles du *Code criminel* du Canada qui portent sur les organisations criminelles. En suivant la procédure appropriée, ils peuvent communiquer avec le Comité national du renseignement stratégique lorsqu'ils découvrent de nouveaux gangs ou de nouvelles activités de gang. Dans le cadre de leur travail quotidien, les membres du personnel expliquent clairement aux détenus que le fait d'être membre ou associé d'une organisation criminelle est considéré comme un important facteur de risque susceptible d'influer sur les recommandations de mise en liberté sous condition et sur d'autres décisions relatives à leur plan de libération. Et même si ces délinquants obtiennent une liberté conditionnelle, leur dossier – qui fait état de leur affiliation à un gang – les suit dans la collectivité. Il s'agit là de solides facteurs permettant d'inciter les détenus à mettre fin à leur appartenance à un gang.

### Une nouvelle législation prometteuse

Les responsables des organismes d'application de la loi et les procureurs de la Couronne du Canada ont bon espoir que les nouvelles mesures anti-gang leur donneront encore plus de pouvoir contre les membres du crime organisé. À ce jour, les lois plus sévères ont permis d'imposer de plus lourdes peines d'emprisonnement aux membres des Hells Angels du Québec qui ont été condamnés pour gangstérisme. Cependant, il est encore extrêmement difficile pour les procureurs de la Couronne de prouver qu'un crime a été commis pour le bénéfice d'une organisation criminelle ou avec son aide.

La police et les procureurs sont constamment en train de mettre au point de nouvelles stratégies pour les déstabiliser ou pour paralyser leurs activités criminelles et leur rendre la vie difficile. Les organismes d'application de la loi exercent de fortes pressions pour que des peines plus lourdes soient imposées aux criminels qui s'attaquent aux membres les plus vulnérables de la société canadienne et qui détruisent la vie de ces personnes en commettant des crimes avec ou sans violence. Au fur et à mesure que leurs cas seront jugés par les tribunaux, de nouveaux précédents seront créés, et le SCC sera sans doute appelé à prendre en charge un nombre croissant de délinquants de ce genre.

Entre temps, le SCC, qui est évidemment très conscient du véritable danger que représente le crime organisé, déploie tous les efforts nécessaires pour en contrecarrer les effets à la fois dans les établissements et dans la collectivité. La lutte contre la criminalité à l'échelle planétaire nécessite la collaboration de tous les organismes d'application de la loi, mais aussi celle des citoyens de tous les pays. ♦

# UNE EXPERTISE PARTICULIÈRE POUR UNE SÉCURITÉ MAXIMALE

**L**e Service correctionnel du Canada (SCC) travaille à relever les défis du futur liés au profil changeant des délinquants sous sa responsabilité, et la sécurité des délinquants dans les établissements ainsi que la sécurité du personnel représentent une de ses grandes priorités. Qu'il s'agisse d'infrastructure, d'équipement ou de programmes, le SCC continue d'apporter les modifications nécessaires pour assurer un niveau essentiel de sécurité et de sûreté dans les établissements.

L'Unité spéciale de détention (USD) du Centre régional de réception de la région du Québec est un exemple d'environnement où la sécurité prend tout son sens. L'équipe d'**Entre Nous** a rencontré sur les lieux le gestionnaire de l'unité, M. Serge Brouillette, qui parle ouvertement de l'environnement, du travail qui s'y effectue au quotidien et de la grande responsabilité liée à la sécurité dans cette unité nationale qui dessert tous les établissements à sécurité maximale du Canada.

**PAR Djamila Amellal**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

**Photos : Bill Rankin**

Debout devant l'entrée de l'unité, M. Brouillette se prépare à effectuer sa tournée. « Le transfert de délinquants à l'USD est une mesure d'exception et de dernier recours, destinée à héberger les détenus qui ne peuvent, pour des raisons de sécurité, intégrer un pénitencier à sécurité maximale. Ce sont

les détenus les plus violents du fait qu'ils se sont montrés dangereux pour d'autres détenus ou le personnel à un moment donné. La mission de notre unité dans un premier temps est de fournir l'encadrement nécessaire à l'arrêt d'agir et assurer par la même occasion la sécurité du personnel et du détenu. Puis, par la suite, préparer les détenus, dans le plus court délai possible, à réintégrer un établissement à sécurité maximale grâce à une kyrielle de programmes axés sur les comportements violents. »

« Je sais toujours à quelle heure je rentre au travail le matin », déclare avec un grand sourire M. Serge Brouillette, « mais je ne sais jamais à quelle heure je quitterai les lieux en fin de journée. Je quitte lorsque le travail à faire est fait. » Le gestionnaire de l'unité est fier que, grâce à la diligence de son équipe, aucun accident majeur n'a eu lieu au cours des neuf derniers mois.

## Alerte et prêt pour les défis

Alors qu'on suit au pas notre guide dans cet intérieur plutôt obscur, un bruit infernal vient soudain secouer l'atmosphère calme du moment et la conversation prend fin brusquement. L'espace d'une seconde, tout se fige. M. Brouillette, en expert fort de ses 27 ans au service du SCC, est tout alerte. D'un seul coup d'œil, il scrute l'environnement immédiat. Son regard se tourne vers deux agents de correction (AC) devant un plexiglas. Il s'approche d'eux, pose rapidement une ou deux questions : un détenu, torse nu, debout derrière le plexiglas, vient d'asséner un coup de poing violent sur le mur, se plaignant de la température intolérable dans sa cellule. M. Brouillette échange quelques mots avec le détenu. Il s'approche d'un

# L'UNITÉ SPÉCIALE DE DÉTENTION

des AC et lui suggère l'alternative de la cour de la rangée comme solution provisoire jusqu'à ce que la génératrice tombée en panne durant la matinée soit réparée. Puis, il se tourne vers nous, s'excuse et ajoute : « On ne sait jamais quand quelque chose va arriver. Et quand ça arrive, il faut être prêt. »

## Les lieux et la population

« La sécurité dynamique est au cœur du plan de l'unité, précise M. Brouillette. L'unité a la forme d'une étoile, avec, au centre, le poste de contrôle. C'est un environnement qui peut paraître austère pour quelqu'un de l'extérieur; cependant c'est une unité avec un horaire d'activité qui s'apparente aux établissements réguliers mais avec un contrôle accru lors des déplacements. »

Construite en 1984, l'USD peut accommoder près de 90 détenus dans ses cellules. Celles-ci sont réparties par pavillons et rangées. Il existe dans l'unité 5 pavillons comprenant chacun deux rangées. Chaque rangée héberge 9 détenus et dispose d'une salle commune et d'une cour. Les pavillons sont organisés par population; on compte entre autres, le pavillon de l'évaluation, le pavillon de la ségrégation et celui de la protection. La cellule 100, réservée aux détenus qui traversent des périodes de crise, fait aussi partie des lieux.

L'information liée aux détenus de l'unité est toujours indiquée sur un tableau mis à jour au quotidien. Le contact avec le personnel est réduit au minimum et c'est pour cela que les couloirs sont séparés en deux : la partie où circule le personnel et l'autre utilisée pour le transfert des détenus. Plus de 50 caméras sont installées un peu partout pour une surveillance visuelle complète des lieux.

## Le système du sas unique à l'USD

Que ce soit pour une visite personnelle, pour suivre un cours, participer à une entrevue ou pour un transfert, les détenus doivent absolument transiter par une aire : le sas. « L'USD, précise M. Brouillette, est basée sur le système de sas, qui est une aire sécurisée où le personnel correctionnel s'assure, à la sortie comme au retour du détenu, que ce dernier est menotté et fouillé par palpation et avec le détecteur de métal. Ce système permet aussi de contrôler les mouvements des détenus qui s'effectuent un à un et de protéger le personnel et les détenus.

## Le séjour à l'USD

L'USD héberge actuellement près de 71 détenus dont la moyenne d'âge est 34 ans, même si certains n'en ont que 21. La plupart arrivent d'un

établissement à sécurité maximale. Les détenus sont transférés à la suite d'un incident grave ou d'une série d'événements qui en font des détenus non gérables là où ils sont. Le sous-commissaire régional de la région d'où le détenu origine autorise le transfert à l'USD pour des fins d'évaluation. Un comité national présidé par le sous-commissaire principal et composé de tous les directeurs d'établissements à sécurité maximale évalue les détenus de l'unité tous les quatre mois afin de quantifier leur progrès. Le détenu est alors transféré ou maintenu si on estime qu'il n'a pas progressé. On établit un plan correctionnel pour le détenu, où on inscrit les programmes à suivre. En moyenne, les détenus séjournent près d'un an à l'USD.

## Comment demeurer au-dessus des tensions

Selon le questionnaire de l'USD, les détenus peuvent agresser le personnel et s'agresser mutuellement pour des raisons variées. La vigilance est donc vitale dans ce milieu et les apparences peuvent être trompeuses. « Lorsque quelque chose arrive, on ne saute pas aux conclusions tout de suite, tient à préciser M. Brouillette. Afin de pouvoir toujours rester au-dessus des tensions et de maîtriser la situation, il faut toujours



Un détenu énervé derrière un plexiglas. Les AC répondent à ses questions. En même temps, ils essaient d'évaluer et de détecter si ce tapage n'est pas un piège ou une quelconque diversion qui risque de cacher une intention plus sérieuse.



Quand les détenus sont placés avec d'autres dans les rangées, c'est parce qu'ils sont compatibles et peuvent se retrouver dans les salles communes et la cour que l'on supervise à travers le plexiglas ou à partir de la passerelle.

# L'UNITÉ SPÉCIALE DE DÉTENTION

se rappeler que les détenus s'adaptent à nos techniques. Alors, à chaque fois, on s'arrête, on évalue et on s'assure que toute situation n'est pas un piège pour le personnel. »

## Placement et transfèrement de l'USD, des responsabilités nationales

Selon M<sup>me</sup> Lee Redpath, conseillère principale auprès du sous-commissaire principal relative-ment à l'USD, la gestion de la population carcérale de l'USD est étroitement liée aux recommandations émises par le Comité consultatif national de l'USD présidé par le sous-commissaire principal (SCP), M. Head, appuyé des directeurs d'établissement à sécurité maximale qui en sont des membres. Les décisions finales relatives aux propositions de placement, de transfèrement ou de maintien en établissement sont rendues par M. Head. « Dans le cas de l'USD, il s'agit des détenus les plus difficiles, précise M<sup>me</sup> Redpath, et même lorsque ces derniers ont fait des progrès, ils peuvent être incompatibles avec des délinquants dans d'autres établissements. Et lorsque vient le temps de les transférer, le Comité est là pour faciliter les choses. » Suite à la consultation et décision du SCP, l'USD dispose de 30 jours pour déplacer le détenu. « C'est en nous assurant que les détenus se trouvent dans l'endroit qui leur convient le mieux que nous contribuons à la sécurité de tous. »



Lee Redpath



Michèle Bourbonnais, AC II, travaille au centre de communication de la passerelle. Très fière de son nouvel équipement, elle précise, qu'en dehors des cellules, elle peut visualiser différents endroits de l'unité en même temps et surveiller de près les agissements et les mouvements des détenus dans les salles communes, les cours extérieures des rangées, les sas ou le périmètre de l'USD. Elle peut aussi effectuer des vues avec téléobjectif et rapprocher au maximum les visages des détenus impliqués dans des querelles, et fournir des preuves concrètes, au besoin, lors des audiences du tribunal disciplinaire ou lors de procès en cour de justice. Elle peut aussi, grâce à l'objectif zoom, s'assurer si une bagarre en est une vraie et non pas un piège tendu au personnel correctionnel. Si elle constate qu'il y a violence, elle dispose de sirènes stridentes pour avertir les détenus qu'ils sont repérés. Elle peut prendre le pouls des lieux en tout temps. Elle communique, et coordonne avec le personnel, les déplacements des détenus, à leur sortie et à leur rentrée.

## La stratégie d'intervention basée sur la motivation (SIBM)

L'USD dispose de programmes variés qui aident les détenus à réaliser leur plan correctionnel. En 2003, M. Sébastien Girard, psychologue à l'administration centrale, et M<sup>me</sup> Isabelle Bastien, chargée de projet à l'administration centrale, ont élaboré la Stratégie d'intervention basée sur la motivation, expressément pour les détenus de l'USD non motivés et à haut risque de récidive.

Cette intervention, offerte par les agents de libération conditionnelle à l'USD, contribue à augmenter le niveau de réceptivité au changement chez les délinquants. Elle les aide à identifier des comportements problématiques, à choisir les comportements qu'ils veulent changer et à se pencher sur les répercussions bonnes et mauvaises de leurs décisions, tout en leur permettant d'identifier leurs buts dans la vie. Selon M. Girard, les résultats obtenus sont prometteurs.



# L'UNITÉ SPÉCIALE DE DÉTENTION

## La formation continue, un outil de prévention

Monsieur Sylvain Mongrain, coordonnateur et formateur national, Division des programmes de réinsertion sociale à l'administration centrale, a participé, cette année, à l'élaboration de la formation continue des ALC dans les établissements et la collectivité. Cette année, un des deux ateliers prévus en formation porte sur la façon de faire face à la résistance chez les délinquants. « C'est une question de sécurité, précise-t-il, que d'outiller les ALC pour gérer la résistance chez les délinquants. Parmi les délinquants résistants, on retrouve un certain nombre qui sont plus susceptibles de récidiver et de recourir à la violence. »

Le programme de formation des nouvelles recrues du SCC est solide et s'améliore avec le temps et l'expérience. La sélection des recrues est stricte et la formation les prépare au travail au sein d'un établissement quel qu'en soit le niveau de sécurité. Les nouvelles recrues passent 11 semaines en formation théorique et pratique, et 2 semaines en stage, en établissement.



À gauche, Yves Malépart, directeur adjoint, Formation, Collège du personnel de la région du Québec et Mario Paré (à droite) un des 14 formateurs du Collège : « On enseigne aussi, précise M. Paré, le respect du détenu, le respect de l'agent de correction, et cela renforce la sécurité. En discutant, on minimise les problèmes et on réduit la tension. »

Yves Malépart, directeur adjoint, Formation, Collège du personnel de la région du Québec, précise que les recrues se recertifient selon les

normes et des cours supplémentaires sur la sécurité personnelle sont organisés à la demande des pénitenciers. Il souligne qu'il y a continuité dans la préparation au travail de sécurité. Par choix personnel, et sur la recommandation du directeur d'établissement et des membres des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence (EPIU), les recrues peuvent devenir membres d'une EPIU.

« C'est une question de sécurité que d'outiller les ALC pour gérer la résistance chez les délinquants. »

Sylvain Mongrain

## L'équipe d'experts et la sécurité dynamique

« Malgré tous les nouveaux aménagements et l'équipement dont nous disposons, précise M. Brouillette, la sécurité dynamique est essentielle. Les groupes distincts qui se forment au sein de la population carcérale existent aussi à l'USD. L'amalgame de différents groupes de population tels que les groupes criminalisés, les gangs de rue ou les groupes de protection au sein de la seule unité spéciale du Canada devient parfois très difficile à gérer. C'est grâce à l'expertise des membres de mon équipe multidisciplinaire que tout reste sous contrôle car elle a développé une expertise propre à l'USD. Les membres de l'équipe sont capables d'échanger avec les détenus et ils savent lorsque quelque chose se prépare. La sécurité dynamique, c'est cela. » ♦

Les mesures de sécurité à l'USD sont à la hauteur des risques. Par exemple, des plexiglas sont installés dans les salles d'entrevues, les salles de cours et à d'autres endroits afin de réduire au minimum le contact avec le personnel et de protéger ce dernier.



## LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ et leur interprétation

**A**vant d'obtenir leur cote de sécurité, les délinquants sous responsabilité fédérale nouvellement admis sont acheminés dans un centre régional d'évaluation initiale et sont hébergés dans une rangée spéciale réservée aux nouveaux venus. Durant l'évaluation – une procédure très complexe qui peut durer des mois – les détenus rencontrent de nombreux employés du Service correctionnel du Canada (SCC) : des agents de correction, des agents de libération conditionnelle et des travailleurs de la santé.

L'agent de libération conditionnelle élabore, pour chaque délinquant, un profil criminel et social, cerne les facteurs qui l'ont poussé à adopter un comportement criminel et qui pourraient l'amener à récidiver, et produit un plan correctionnel devant obligatoirement être suivi et qui est axé à la fois sur les risques et les besoins. Le plan est soigneusement surveillé et actualisé tout au long de la peine que purge le délinquant.

Le facteur principal qui détermine le niveau d'un délinquant est la sécurité : celle du public, celle du personnel du SCC et celle du délinquant.

### LES PRINCIPAUX NIVEAUX DE SÉCURITÉ

#### Les établissements à sécurité minimale

- Le périmètre de ces établissements est défini, mais règle générale, il ne comporte ni mur ni clôture. Les agents de correction qui y travaillent ne sont pas armés, il n'y a ni tour de contrôle, ni barbelé, ni équipement électronique de surveillance.
- Il y a peu de restrictions quant aux déplacements, aux possibilités d'association et aux privilèges. Les détenus qui s'y trouvent ne sont pas violents et représentent un risque très limité pour la sécurité de la collectivité. Ils sont nombreux à prendre part à des programmes de placement à l'extérieur qui leur permettent d'occuper un emploi durant le jour.
- Les détenus incarcérés dans ces établissements démontrent qu'ils ont la volonté et la capacité d'entretenir de bons rapports avec les autres détenus, avec peu ou pas de surveillance.

#### Les établissements à sécurité moyenne

- Le périmètre de ces établissements est généralement constitué de clôtures à mailles losangées surmontées de barbelé. Bien que des armes puissent être gardées dans l'établissement, elles ne sont normalement pas déployées à l'intérieur du périmètre.
- Les délinquants incarcérés dans ces établissements constituent un risque pour la sécurité de la collectivité. Ils sont détenus dans un milieu qui favorise et évalue les comportements acceptables en société. On s'attend à ce qu'ils agissent de manière responsable, tout en étant soumis à une surveillance périodique et souvent directe et

qu'ils participent aux programmes prévus dans leur plan correctionnel.

- Bon nombre de ces établissements disposent de centres de formation et de diverses installations d'enseignement et de traitement.

#### Les établissements à sécurité maximale

- Le périmètre de ces établissements est constitué de murs ou de clôtures de 20 pieds (6 mètres) de haut, de tours de contrôle situées à des endroits stratégiques et de systèmes électroniques détectant tous les déplacements à l'intérieur du périmètre.
- Les agents de correction postés dans les tours sont armés. Des caches d'armes verrouillées à l'intérieur des établissements sont également à la disposition des agents pour qu'ils puissent intervenir dans l'éventualité de troubles graves.
- Les différentes parties de ces établissements sont séparées par des grilles verrouillées, des clôtures et des murs. Les déplacements, les possibilités d'association et les privilèges des détenus sont soumis à des règlements rigoureux parce qu'ils représentent un risque élevé pour le personnel, les autres détenus et la collectivité.
- Les détenus incarcérés dans ces établissements doivent entretenir des rapports efficaces individuellement et en groupes fortement structurés, comme ceux formés dans le cadre des programmes d'enseignement, de traitement et de perfectionnement des compétences.
- Certains détenus sont logés dans des unités d'isolement, soit à cause de problèmes de comportement, soit parce qu'on craint que d'autres détenus ne leur causent du tort, généralement en raison des crimes qu'ils ont commis.

### D'AUTRES NIVEAUX DE SÉCURITÉ

#### Les établissements à niveaux de sécurité multiples

- Les détenus aux prises avec de graves problèmes de santé mentale sont logés dans des établissements à niveaux de sécurité multiples, qui combinent les caractéristiques de deux ou trois des établissements décrits précédemment.

#### L'unité spéciale de détention

- Cette unité, qui assure le niveau de sécurité le plus élevé, est réservée au petit pourcentage de

délinquants de sexe masculin considérés comme extrêmement violents et incapables de fonctionner sans danger dans les établissements à sécurité maximale. L'objectif de cette unité est de préparer les détenus, le plus rapidement possible, à réintégrer les établissements à sécurité maximale en les faisant participer à des programmes destinés à améliorer leur comportement et à atténuer les risques qu'ils présentent.

#### Les établissements pour femmes

- Il n'y a pas d'armes à feu à l'intérieur de ces établissements et de leur périmètre, lequel est formé de clôtures à mailles losangées surmontées de barbelé.
- Habituellement, les délinquantes sont hébergées dans des unités résidentielles pouvant compter de deux à quatre personnes. Leurs déplacements, les possibilités d'association et leurs privilèges sont adaptés de manière à ce qu'elles puissent participer aux programmes d'enseignement et de traitement offerts sur place.
- Les délinquantes qui ont de graves problèmes de comportement peuvent être confinées dans une unité de garde en milieu fermé de l'établissement.

#### Les installations pour délinquants autochtones

- On retrouve des détenus autochtones dans les établissements de tous les niveaux de sécurité. Leurs besoins particuliers sont pris en considération dans les unités résidentielles spéciales, où la culture et la spiritualité autochtones sont enseignées et pratiquées. Le Service correctionnel du Canada a par ailleurs mis sur pied huit pavillons de ressourcement un peu partout au pays pour répondre aux besoins des délinquants autochtones à qui a été attribuée une cote de sécurité minimale. Ces installations s'appuient sur les principes, la philosophie et l'enseignement du mode de vie autochtone. Des détenus non-autochtones, en petit nombre, peuvent être logés dans les pavillons de ressourcement s'ils sont prêts à participer aux mêmes programmes que les délinquants autochtones.

#### Les centres correctionnels communautaires

- Les centres correctionnels communautaires sont des installations fédérales qui hébergent des délinquants en liberté sous-condition. Le directeur du centre, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires de la collectivité, afin de surveiller et de fournir des programmes aux détenus. ♦

# Pour un milieu carcéral sans drogue

**L**été s'est avéré chaud pour les équipes du renseignement de sécurité du Service correctionnel du Canada (SCC) partout au pays. Au Manitoba, l'Établissement Stony Mountain a saisi plus de drogue durant l'été qu'au cours du dernier exercice financier en entier. Cet établissement a notamment procédé à la plus grande saisie de son histoire – de la marijuana, de la morphine et de l'héroïne – évaluée, en établissement, à plus de 34 000 \$. Une demi-douzaine de saisies se sont faites en une semaine en avril et en août. Grâce à des personnes alertes et à des stratégies efficaces, on a pu remettre à la GRC une quantité de drogues illicites et de médicaments représentant un total de plus de 120 000 \$, et des accusations ont été portées contre bon nombre de détenus et de visiteurs. La direction de Stony Mountain attribue cette réussite récente à une approche axée sur le travail d'équipe et aux efforts assidus du personnel.

Si on ne les confisque pas, les armes et l'alcool de fabrication artisanale peuvent mener à des affrontements violents. Le « moonshine » est un alcool artisanal distillé pur et raffiné dérivé de la « broue » (provenant de la fermentation d'à peu près n'importe quel aliment organique, même le ketchup) au moyen d'un appareil de distillerie rudimentaire confectionné à partir de tuyaux en cuivre et de fils électriques. La drogue, que ce soit la cocaïne, les médicaments sur ordonnance, la marijuana ou l'alcool de fabrication artisanale, constitue la cause principale de la violence dans les établissements correctionnels.

PAR **Bill Rankin**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photos : **Bill Rankin**

Ce coup de filet récent n'est qu'un exemple des efforts que le SCC déploie en vue d'empêcher l'entrée de drogues dans les établissements, un problème auquel font face les systèmes correctionnels du monde entier. Les drogues ont une incidence négative considérable sur l'efficacité des interventions correctionnelles; elles sont souvent la cause de comportements criminels violents, elles compromettent la réussite des programmes et contribuent à la propagation de maladies infectieuses. La détection des objets interdits, notamment des drogues, présente un défi de taille pour le personnel de sécurité, en partie en raison du nombre de personnes qui entrent et sortent des établissements chaque jour. Par exemple, un pénitencier moyen qui accueille 650 détenus reçoit environ 1 900 personnes chaque semaine (visiteurs, personnel, agents contractuels, personnes chargées des livraisons et délinquants). Pour arriver à déjouer le commerce de la drogue, les politiques, les stratégies et les procédures suivies par le personnel doivent être claires et faire l'objet d'une bonne coordination.

### La Stratégie nationale antidrogue

Les stratégies du SCC prévoient l'application des mesures législatives actuelles de façon novatrice à l'égard des détenus et des visiteurs impliqués dans le trafic de la drogue; des fouilles minutieuses des détenus, des visiteurs et du personnel; des tests de dépistage au hasard chez les détenus et une collaboration avec la police et les procureurs de la Couronne afin que des sanctions sévères soient imposées à ceux qui transgressent la loi.

### L'innovation fait partie de la solution

Au cours des dernières années, l'Établissement Stony Mountain et bon nombre d'autres pénitenciers du pays ont eu de sérieux problèmes de « colis volants », des colis de drogue lancés ou projetés par-dessus les murs et les clôtures des cours des établissements. Les détenus peuvent ensuite les ramasser et les distribuer aux autres détenus consommateurs.

« Le plan de lutte contre les lanceurs de colis, explique Christer McLauchlan, coordonnateur des fouilles à l'Établissement Stony Mountain, consistait à obtenir la collaboration des gens qui vivent à proximité de l'établissement. Ils pouvaient ainsi être les yeux et les oreilles du personnel de sécurité à l'extérieur de l'établissement. S'ils voyaient un étranger sur leur propriété, ils

pouvaient immédiatement composer un numéro spécial et signaler toute activité suspecte à l'extérieur du périmètre. »

Monsieur McLauchlan a eu l'idée d'installer des panneaux affichant chacun une lettre de l'alphabet à divers endroits sur la clôture de l'établissement, de sorte qu'au moment du signalement, les gens puissent facilement situer avec précision l'activité suspecte et que du personnel de sécurité puisse y être dépêché.

« On a demandé à la collectivité de proposer des solutions, indique M. McLauchlan. Nous avons également enlevé le feuillage le long de notre périmètre, ajouté de l'équipement vidéo supplémentaire et augmenté la fréquence des patrouilles de sécurité. Ces mesures se sont révélées très efficaces pour empêcher les « lanceurs de colis » d'agir à partir des propriétés privées, et les pousser ainsi à se positionner sur le terrain de l'établissement, d'où ils pouvaient être repérés plus facilement. »

### La sécurité : l'affaire de tous

« Nous ne devons pas oublier que la lutte contre le trafic de drogue est l'affaire de tout un chacun, précise Tim Van der Hoek, agent de renseignements de sécurité de l'Établissement Stony Mountain. Tout le monde doit mettre la main à la pâte. Nous ne réussissons pas grâce à une section ou à une personne, mais bien parce que tous les



De la morphine confisquée lors d'une fouille de drogue en établissement.



En tant qu'outil de détection des substances dont la concentration se mesure en parties par milliard, le spectaculaire sens olfactif canin est la contribution de Dame Nature à la sécurité en établissement. Un chien entraîné peut détecter la plus petite trace d'un produit chimique précis, parfois à partir d'une distance considérable, et ce, même si l'odeur de ce produit est masquée par d'autres odeurs prononcées. Les chiens travaillent et vivent avec leur maître afin que se développe une étroite relation qui s'élève presque au niveau de la télépathie. Les signes les plus subtils émis par les chiens ont une signification précise pour un maître expérimenté. Les maîtres-chiens et leurs compagnons canins, les détecteurs ioniques, les détecteurs de métaux ainsi que d'autres méthodes de fouille moins discrètes sont essentiels au renforcement de la sécurité dans les établissements fédéraux.

trafic de la drogue si on ne tente pas également de limiter la demande qui est à l'origine de ce trafic. Les données de recherche démontrent constamment que le traitement de la toxicomanie chez les détenus entraîne la réduction de la demande de drogue et d'alcool ainsi qu'une baisse de l'activité criminelle. Les traitements et les interventions sont des facteurs essentiels du modèle de lutte au trafic de drogue, qui fait partie d'une approche équilibrée et intégrée.

### L'évaluation des délinquants est essentielle

Dans les centres d'évaluation initiale du SCC, les nouveaux

détenus font l'objet d'une évaluation visant à déterminer quels traitements correspondent à leurs problèmes. Il est important que les délinquants soient évalués le plus tôt possible afin de les orienter dans la bonne voie. Depuis quelques années, cet enjeu prend de plus en plus d'ampleur en raison du nombre croissant de détenus qui purgent des peines de moins de trois ans. On doit faire en sorte que les détenus soient évalués et traités avant que la plus grande partie de leur peine soit écoulée. Les délinquants peuvent suivre divers programmes de traitement : le programme Choix, le Programme intensif de traitement de la toxicomanie et le Programme prélibératoire pour toxicomanes.

### De la force destructrice à la force constructive

Le programme de traitement d'entretien à la méthadone (TEM) du SCC est l'un des nombreux programmes de traitement de la toxicomanie qui ont fait leurs preuves. Mis sur pied en 1997, le TEM utilise une approche très efficace pour s'attaquer au problème de la toxicomanie opiacée. Allan Magnin, agent de programmes correctionnels au Pénitencier de la Saskatchewan qui travaille avec les détenus participant au TEM, explique que « les personnes qui n'ont jamais eu affaire à ce type de programme ont des idées préconçues ou fausses au sujet de la consommation de la méthadone, et la plus répandue est sans doute celle qui laisse entendre que le traitement à la méthadone

est en quelque sorte une façon de « planer » gratuitement. Or, en réalité, la consommation de méthadone ne met personne dans un état d'euphorie; elle ne fait qu'atténuer les symptômes de l'état de manque et elle aide à réduire la consommation d'opiacés chez les toxicomanes. De plus, il s'avère moins coûteux d'offrir le TEM que d'assumer les coûts associés à la toxicomanie en milieu carcéral (notamment à la violence qui en découle) ou de traiter les personnes atteintes du sida ou de l'hépatite ».

Brian Mitchell, un condamné à perpétuité incarcéré au Pénitencier de la Saskatchewan qui a entrepris le TEM il y a un an, dit qu'il n'éprouve plus le besoin de prendre de la drogue et qu'il s'est également distancié de la sous-culture de violence associée à la consommation de drogue.

« Auparavant, je me sentais vite frustré, et quand je n'étais pas dans un état second, j'étais carrément en colère [...]. Je n'entrais en contact avec les autres détenus que pour acheter ou vendre de la drogue. Et pour m'en trouver, j'en ai bousculé et manipulé plus d'un ! »

« Aujourd'hui, je ne cherche plus à acheter ou à vendre de la drogue aux gens dans mon entourage. Je ne suis plus dans un climat de violence. J'occupe les fonctions de président du groupe des délinquants condamnés à perpétuité depuis le début de ma participation au programme à la méthadone. Mon évolution m'a amené à transformer la force destructrice que je représentais dans l'établissement en une force constructive. »

### Une population complexe requiert de l'ingéniosité

Compte tenu de la diversité et de la complexité croissantes de la population carcérale (appartenance accrue aux gangs, taux plus élevé de détenus ayant des problèmes de santé mentale, taux de prévalence plus élevé du VIH/sida et de l'hépatite et population vieillissante), le SCC se penche actuellement sur de nouvelles façons de gérer les détenus sous sa garde, soit des personnes aux prises avec des problèmes sociaux et des problèmes de santé complexes et souvent interreliés. La toxicomanie n'est qu'un seul de ces problèmes. Il faut un personnel réellement dévoué et une combinaison de stratégies mettant en scène des spécialistes en traitement, en programmes, en soins de santé, en application de la loi, en éducation et en recherche pour concevoir des solutions complètes. ♦

membres de notre personnel font de la sécurité une priorité. Tout le monde participe, que ce soit l'agent de renseignements de sécurité, le coordonnateur des fouilles/maître chien, les agents de correction de première ligne, le personnel de soutien ou l'équipe de gestion. Nous travaillons plus fort que jamais en vue de former des alliances avec d'autres organismes de justice pénale, dont la GRC, le ministère de la Justice du Manitoba, le Service de police de Winnipeg et bien d'autres. »

Une autre stratégie efficace consiste à transmettre ce message au public. L'Établissement Stony Mountain et beaucoup d'autres établissements au pays ont pris l'initiative de diffuser dans les médias locaux des expériences de lutte contre la drogue. « Il s'est avéré que ces histoires contribuent à dissuader les personnes qui envisagent d'introduire de la drogue ou d'autres types d'objets interdits au pénitencier, explique M. Van der Hoek. Ils sont effrayés par ce qu'ils voient dans les bulletins de nouvelles. Maintenant, ils y réfléchissent bien avant de passer à l'action. »

### S'attaquer au cœur du problème

Des études réalisées en Amérique du Nord et en Europe montrent que la vaste majorité des délinquants sont aux prises avec des problèmes d'alcool ou de drogue qui nécessitent des traitements. En fait, on peut affirmer qu'aucun autre facteur n'a autant d'effet sur le comportement criminel. Or, il est inutile d'essayer de freiner le



# Défendre la frontière électronique

Une clé USB est petite et facile à dissimuler, et pourtant, elle peut contenir jusqu'à 1 Go de données.

« **T**out comme les populations de délinquants que nous gérons, la technologie évolue. Ces populations progressent dans la course à la technologie. Elles cherchent toujours à déjouer nos techniques de maintien de l'ordre aussi perfectionnées soient-elles. »

Par **Bill Rankin**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : **Bill Rankin**

C'est Paul Urmsion, commissaire adjoint par intérim de la région des Prairies, qui a prononcé ces paroles lors de la réunion annuelle d'une semaine du Comité national du matériel de sécurité, qui a eu lieu à Saskatoon en mai dernier. Le public comptait environ 70 spécialistes de toutes les régions du pays ainsi que leurs homologues provinciaux, qui ont tous à cœur la même chose : la sécurité des employés et des détenus dans les établissements correctionnels.

Il y avait aussi un salon professionnel où environ 40 fournisseurs et manufacturiers faisaient la promotion de l'équipement de sécurité dernier cri, dont la majeure partie est parfaitement adaptée aux besoins du milieu correctionnel. Les gestionnaires ont donc eu l'occasion de voir les toutes dernières nouveautés que le marché avait à offrir.

De leur côté, les employés ont eu l'occasion de faire des suggestions sur des objectifs communs en matière de sécurité, à court terme comme à long terme. Dans son discours, M. Urmsion a souligné l'importance de l'engagement du SCC envers la sécurité publique et de la responsabilité qui est confiée de gérer une population carcérale en constante évolution, autant dans les établissements que dans la collectivité.

### Garder une longueur d'avance

Beaucoup des questions sur lesquelles il a mis l'accent – notamment, les menaces électroniques à la sécurité – sont universelles : elles touchent presque toutes les organisations de justice pénale. Le monde entier dépend de plus en plus des ordinateurs et des dispositifs de stockage et de communication. Parallèlement, les criminels peuvent plus facilement utiliser ces technologies à des fins illégales, pour communiquer entre eux, pour faciliter le vol et l'extorsion et pour occulter des pièces à conviction ou de la contrebande.

Les types de dispositifs électroniques sont nombreux : ordinateurs centraux, assistants numériques de poche (p. ex. Blackberry), disquettes, disques compacts, puces électroniques miniatures, etc. Les données stockées sur ces médias (documents, fichiers audio, etc.) peuvent être effacées ou modifiées rapidement et beaucoup de ces dispositifs, comme les clés USB et les enregistreurs de frappe, sont faciles à dissimuler.

Afin de se tenir au fait de la technologie et de surveiller cette nouvelle génération de criminels modernes qui se servent des technologies établies et émergentes pour soutenir leurs activités illicites, les organismes d'application de la loi doivent disposer des dernières connaissances et de l'équipement de fine pointe.

### Gardiens au portail

Ted Reinhardt, directeur de la Sécurité des technologies de l'information (TI) au SCC, est un conseiller qui a des années d'expérience dans la lutte contre les menaces électroniques. M. Reinhardt et tous les employés du Service de gestion de l'information (SGI), chargés de protéger les réseaux du SCC contre les attaquants externes et parfois même internes, sont aux aguets en tout temps. La majeure partie de leur travail exigeant se fait en coulisses, permettant ainsi aux employés du SCC d'être parfaitement inconscients des menaces qui planent, jusqu'à ce qu'une attaque réussisse à pénétrer les défenses – bien que rarement – et à interférer avec leurs activités quotidiennes.

### Le territoire sauvage

Les menaces externes proviennent principalement d'Internet, le territoire sauvage de notre ère, où les communications instantanées rendent insignifiante toute notion de distance ou de géographie. On peut tout aussi facilement livrer un assaut à partir de Tokyo que de Toronto.

« Quand on connecte son ordinateur à Internet, explique M. Reinhardt, il faut s'attendre à une attaque dans la *première minute*. »

« Inutile de se sentir visé, cependant, ajoute-t-il avec un sourire désabusé, la plupart de ces attaques sont automatiques et ne visent personne en particulier. »

Remettons les choses en perspective : en tout, le SCC reçoit chaque jour près de 100 000 messages électroniques provenant d'Internet, dont 60 000 sont du pourriel et environ 350 contiennent un virus. Un simple calcul permet de constater qu'en un an, ces chiffres prennent des proportions bouleversantes. Il s'agit effectivement d'un bombardement constant effectué par un ennemi qui ne dort jamais. En général, la Sécurité des TI pare très bien les attaques, mais à l'occasion, un virus réussit à percer le coupe-feu du SCC. La plupart des employés se rappelleront le ver Sasser qui, il y a deux ans, a causé un déni de service qui a perturbé le déroulement des opérations sans pour autant avoir accédé au réseau en tant que tel.

Cependant, certaines attaques sont plus que du vandalisme. Des pirates informatiques hautement compétents tentent d'accéder aux réseaux pour recueillir les renseignements de sécurité essentiels du SCC. Mais ce n'est pas seulement l'argent qui les intéresse. Ils veulent aussi se servir des ressources des ordinateurs : leurs disques durs, puissants processeurs et connexions Internet. Ils prennent ainsi possession des ordinateurs et les transforment en « zombies » pour cracher des pourriels vendant des produits de toutes sortes, allant de vitamines au Viagra, ou encore, pour lancer des attaques contre d'autres ordinateurs branchés sur Internet. Plus le nombre d'ordinateurs utilisés par l'intrus est élevé, plus les organismes d'application de la loi ont du mal à déterminer d'où provient l'attaque. Si les intrus restent inconnus, ils ne peuvent être ni arrêtés, ni traduits en justice.

Certains spécialistes de l'escroquerie usent aussi d'un stratagème, appelé « hameçonnage », qui consiste à envoyer des courriels frauduleux à des particuliers. Pour ce faire, ils se font passer, entre autres, pour un banquier, et demandent aux employés de fournir leur nom et numéro de compte dans des écrans d'ouverture de session qui semblent authentiques, sous prétexte de résoudre des « problèmes urgents ».

## La course contre la montre

Les vulnérabilités des logiciels utilisés par le SCC sont aussi un énorme casse-tête pour les responsables de la sécurité des TI. Quand ces derniers en détectent une, ils doivent y remédier au moyen d'une « rustine » – une mesure corrective sous forme d'une mise à jour – faute de quoi un pirate qui n'attendait que ça pourrait exploiter cette faiblesse pour semer la terreur.

Dès que la vulnérabilité est détectée, des avis sont envoyés, souvent par les fabricants, aux utilisateurs. C'est là que commence la course contre la montre. Les employés du SGI ont la tâche difficile de mettre la nouvelle rustine à l'essai pour en déterminer l'efficacité et de l'installer le plus rapidement possible sur les milliers de serveurs, ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs (souvent itinérants) du SCC avant que les problèmes ne commencent. Les employés s'engagent dans une réelle course contre la montre et travaillent parfois jour et nuit pour contrer la menace.

## Les logiciels non autorisés

Selon M. Reinhardt, certains employés perturbent parfois le réseau sans le savoir quand ils tentent de télécharger des logiciels non autorisés sur leurs ordinateurs. « Je vais vous donner un exemple », explique-t-il. « Vous venez de recevoir un nouvel appareil photo numérique à Noël. Celui-ci est accompagné d'un petit logiciel permettant de verser les photos sur votre ordinateur. Ça n'a l'air de rien, mais ce logiciel peut causer de sérieux problèmes parce qu'il n'est pas compatible avec notre infrastructure de prestation de services essentiels; il pourrait faire entrave aux systèmes de réseau ou compromettre nos mécanismes de sécurité. Certains de ces petits logiciels fonctionnent comme des serveurs Web miniatures et tout d'un coup, sans le savoir, vous partagez non seulement vos photos du Père Noël, mais aussi tous vos documents confidentiels. »

## La menace du jour

« La technologie progresse à une vitesse telle que des dispositifs qui étaient impensables il y a dix ans sont maintenant à la disposition du consommateur ordinaire. Qui aurait cru, il y a à peine cinq ans, que des millions de Canadiens auraient sur eux des téléphones cellulaires qui servent aussi d'appareils photo et de lecteurs mp3 ? »

« Il est si facile d'obtenir ces gadgets », ajoute M. Reinhardt. « Les dépliants insérés dans les journaux chaque semaine, je les appelle les revues de la "menace du jour". Les technologies émergentes sont si puissantes, mais si bon marché. Une des responsabilités des employés chargés de la sécurité des TI est de faire en sorte que ces dispositifs n'entrent pas en contact avec nos réseaux et restent à l'extérieur de nos établissements. »

## La technologie à l'intérieur des établissements

On est préoccupé par la miniaturisation de la technologie dans les établissements du SCC. Il y a des appareils photo de la taille d'un doigt d'adulte et des radioémetteurs plus petits qu'un ongle. Ils sont difficiles à déceler.

Il existe un autre grave problème : l'empiètement des quartiers résidentiels sur le périmètre des établissements. La construction de nouvelles maisons est toujours accompagnée de l'établissement de services comme les points d'accès pour téléphones cellulaires et autres dispositifs sans fil, comme les Blackberry et les connexions Internet sans fil. Les ondes radio et micro-ondes, diffusées dans tous les sens, se propagent au-delà des quartiers résidentiels, traversent les grillages et les murs et se rendent jusque dans les établissements du SCC. Un détenu qui a réussi à introduire illégalement un dispositif capable de capter ces signaux peut ainsi accéder aux réseaux sans fil locaux et communiquer avec le monde extérieur.

« Pour éviter que des dispositifs ne soient introduits illégalement, affirme M. Reinhardt, nous effectuons des fouilles personnelles et des balayages électroniques. Nous comptons aussi beaucoup sur la sensibilisation du personnel.



Un téléphone cellulaire peut être un récepteur puissant pour des fins d'accès à Internet.

C'est ce qu'il y a de plus efficace pour les employés responsables de la sécurité des TI. C'est grâce à une combinaison de sensibilisation, de surveillance et de contrôles techniques que nous pouvons maîtriser la situation. »

## La sécurité informatique, ça concerne tout le monde

Monsieur Reinhardt encourage vivement tout le monde à en apprendre plus sur la sécurité informatique et à tenir compte des avertissements que le personnel du SGI envoie par courriel. Voici quelques consignes on ne peut plus simples que tous les employés devraient suivre pour protéger le réseau, ainsi qu'eux-mêmes :

- Choisissez des mots de passe robustes que vous ne divulguez à personne.
- Verrouillez votre ordinateur quand vous quittez votre poste de travail, même si ce n'est que pour quelques minutes.
- Si vous avez un ordinateur portable, veillez à ce que soient installés les dernières rustines et logiciels antivirus, soit en acceptant des mises à jour, soit en faisant régulièrement installer les rustines sur votre ordinateur portable. Prenez soin aussi de ranger votre ordinateur portable en lieu sûr quand vous ne vous en servez pas.
- Ne laissez pas traîner de copies papier sur l'imprimante après impression.
- N'installez pas de dispositifs personnels (p. ex. lecteurs mp3, iPods) sur votre ordinateur.
- Signalez tout incident présumé en matière de sécurité à votre gestionnaire.

En prenant soin de suivre ces consignes, les employés peuvent veiller à la sécurité des TI et faciliter la vie du personnel du SGI. Quand les réseaux sont sécuritaires, tout le monde est gagnant. ♦



# Simonne Poirier

## Trente ans de contribution à la sécurité publique

PAR **Djamila Amellal**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

**L**orsque, en 1976, à l'âge de vingt-six ans, M<sup>me</sup> Simonne Poirier se joint au Service correctionnel du Canada (SCC) comme secrétaire au Centre de formation de la région de l'Atlantique, elle est loin de se douter qu'une carrière exceptionnelle s'ouvre devant elle. Aujourd'hui, la directrice du Pénitencier de Dorchester, qui entame sa retraite, nous parle de son cheminement extraordinaire et de sa contribution à la sécurité publique.

« J'ai adoré ma carrière au SCC, déclare M<sup>me</sup> Poirier. En 30 ans de service, je ne me suis jamais ennuyée ou voulu aller ailleurs. J'ai suivi ma passion pour les services correctionnels et c'est au Pénitencier de Dorchester où j'ai été directrice pendant quatorze mois qu'elle m'a menée. » Ses collègues de la région de l'Atlantique s'entendent pour dire que M<sup>me</sup> Poirier a plus d'un atout en main, dont le courage, la détermination et la persévérance. « Simonne avait le potentiel pour réussir, souligne M<sup>me</sup> Marena McLaughlin, ancienne sous-commissaire de la région de l'Atlantique. Elle avait l'appui de ses collègues et elle a fait le reste grâce à son ouverture d'esprit et à sa persévérance. »

### L'appui qui mène loin

C'est dans les années 1980, alors que la promotion du retour aux études se fait auprès du personnel correctionnel, que le directeur du Pénitencier de Dorchester de l'époque, M. Eugène Niles, constatant l'intérêt et les capacités de M<sup>me</sup> Poirier, l'encourage à poursuivre des études pour en apprendre davantage sur le domaine correctionnel. « Mon patron m'a encouragée à aller de l'avant, précise M<sup>me</sup> Poirier. Cette confiance qu'il a démontrée à mon égard m'a poussée à déposer ma demande, qui a été acceptée. Je suis donc retournée aux études et j'ai obtenu un baccalauréat en gestion des affaires. » Selon M<sup>me</sup> Poirier, cet appui qu'elle a trouvé auprès de ses gestionnaires et collègues a été vital. Après les études, elle reprend son travail au SCC où elle apporte une contribution précieuse aux secteurs des ressources humaines, des langues officielles et à bien d'autres à l'administration régionale.

### De l'administration aux opérations

Monsieur Rémi Gobeil, sous-commissaire de la Région de l'Atlantique à l'époque, ne manque pas de remarquer la passion grandissante de M<sup>me</sup> Poirier pour les services correctionnels et l'invite à se joindre au Secteur des Opérations. Elle accepte de relever le défi. Elle se souvient encore aujourd'hui de la rangée 9 de l'Établissement Springhill, en Nouvelle-Écosse, ainsi que de son travail auprès des délinquants. « J'ai vraiment aimé mon travail auprès des femmes

à l'Établissement Springhill. C'était toute une expérience. » En 1998, à la suite d'un concours, elle est nommée sous-directrice, puis directrice de l'Établissement Atlantique à Renous, un établissement à sécurité maximale.

### La réussite passe par une équipe de gestion consolidée

Lorsqu'on demande à M<sup>me</sup> Poirier ce qu'elle estime être sa contribution à la sécurité du personnel, des délinquants et du public, elle répond avec beaucoup de conviction : « La meilleure façon de contribuer à la sécurité est de veiller à ce que l'équipe de gestion soit solide et que tous travaillent ensemble pour atteindre le même objectif. Les consultations auprès des syndicats sont très importantes aussi. Le respect des autres, personnel comme détenus, est obligatoire. C'est pour cela, qu'ensemble, nous avons mis en place bien des initiatives qui ont permis d'assurer la sécurité et le bien-être de tous. »

### La visibilité au cœur de la sécurité dynamique

Selon M<sup>me</sup> Poirier, la consultation continue des membres de son équipe, des administrations régionale et nationale, des syndicats et des membres de la collectivité est importante. Cependant, elle considère la visibilité sur les lieux du travail comme essentielle. « En tant que directrice d'établissement, j'estime que je dois être visible pour le personnel et les délinquants. C'est important de circuler dans les couloirs, d'aller dans les unités, de parler au personnel et aux détenus et de garder le contact avec la personne qui rassemble les données sur la sécurité préventive. Il faut toujours prendre au sérieux l'information qui nous arrive, effectuer des vérifications puis agir. Quand on est présent, on a une meilleure compréhension de la réalité pour prendre les bonnes décisions. Je me souviens des émeutes de janvier 2000 à l'Établissement Atlantique. Nous avons pris la décision de fermer tout l'établissement à la suite de mes consultations avec le comité de gestion, le comité des détenus, l'équipe d'intervention en cas d'urgence, ainsi que bien d'autres personnes clés afin d'éviter des pertes de vie et de rétablir la sécurité dans l'établissement. »



### Des partenariats précieux

Pour être en mesure de surmonter les difficultés, la création de partenariats avec divers organismes et la collectivité est une nécessité incontournable, estime M<sup>me</sup> Poirier. « Nos partenariats avec la police, la GRC et les membres de la collectivité sont vitaux, précise-t-elle. Il faut consulter, rester à l'écoute des gens et coordonner nos efforts. La collectivité est un partenaire important pour notre succès et il faut la sensibiliser au processus de libération afin que les délinquants puissent réussir leur réintégration. »

### Contribuer à la sécurité en faisant une différence dans la vie des délinquants

« Pouvoir être à l'écoute des délinquants, ajoute M<sup>me</sup> Poirier, pouvoir comprendre ce qui leur arrive et travailler avec eux pour les ramener sur la bonne voie, c'est faire une différence dans leur vie. Il faut beaucoup de courage, de ténacité et de persévérance, car c'est un domaine où les résultats ne sont pas évidents tout de suite. Et si, en bout de ligne, on arrive à les transformer en bons citoyens respectueux des lois, on aura réellement fait une différence et contribué à la sécurité de tous. »

### La retraite s'annonce palpitante

Avec le sentiment du devoir bien accompli, M<sup>me</sup> Simonne Poirier se prépare à partir à la retraite et dispose déjà de plans clairs. Mère de trois enfants, grand-mère de trois petits-enfants, elle se prépare à voyager avec son mari et à passer plus de temps avec sa famille. Elle veut aussi obtenir un permis de conduire pour une moto, aller à la pêche et à la chasse, et faire du camping. « Je m'en vais, mais je serai toujours là au besoin. Je suis fière de notre système correctionnel. Il dispose de beaucoup d'outils pour ceux qui veulent faire une différence dans la vie des délinquants et contribuer en même temps à la sécurité publique. » ♦



## La sécurité environnementale

# La nécessité d'établir un vaste périmètre de protection

PAR **Paul Provost**, M. Sc., coordonnateur national,  
Programmes de protection de l'environnement

**Q**ue l'on parle de protection de l'environnement, de conservation des ressources naturelles, de préservation de la qualité environnementale ou de développement durable, le dénominateur commun demeure le même : il s'agit, en réalité, d'assurer une sécurité environnementale pour les générations actuelles et celles à venir. Devant la récente poussée des phénomènes environnementaux dont les changements climatiques, les catastrophes naturelles, le smog et la pollution des cours d'eau, les gens deviennent de plus en plus conscients du fait que nous sommes intimement dépendants de l'environnement, d'où l'importance de sécuriser cette relation relativement précaire, voir même, jadis, négligée. Ainsi, avec le temps, la sécurité environnementale s'enracine davantage au sein d'une multitude d'organisations tant publiques que privées, ici au pays comme ailleurs. Fort d'un personnel de plus en plus dédié à cette question, le Service correctionnel du Canada (SCC) apporte aussi sa contribution sociale à la sécurité environnementale.

### Les piliers de l'action

La plupart des gens associent l'établissement carcéral à des images de clôtures, de hauts murs, de barreaux, à la sécurité et à la surveillance accrue. D'autres l'associent à des programmes de réadaptation et d'apprentissage personnel et professionnel, qui s'appuient sur la capacité de l'être humain de s'améliorer. Pour les environnementalistes, un pénitencier, c'est le microcosme d'un milieu urbain, qui inévitablement consomme des ressources naturelles (énergie, eau et matières) puis génère des rejets sous forme de déchets gazeux, liquides et solides. Pour ces derniers, le défi consiste alors à atténuer au maximum les répercussions environnementales.

Qu'ils soient coordonnateurs régionaux en environnement, agents en santé-sécurité/environnement, chefs des travaux et services d'entretien, surveillants techniques ou gestionnaires/directeurs à divers niveaux hiérarchiques, le travail des professionnels de l'environnement au SCC touche à de nombreuses disciplines et fonctions, et se traduit par des responsabilités telles que :

- le suivi de la conformité environnementale (lois, règlements, directives);
- la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD 1997, 2000, 2003, 2006);

- le maintien du Système de gestion environnementale (SGE);
- la mesure et la conservation de l'énergie et de l'eau;
- la réponse aux urgences environnementales;
- la gestion des halocarbures (CFC, HCFC, HFC);
- le contrôle des matières dangereuses et la gestion des déchets dangereux;
- la gestion des systèmes de traitement des eaux usées que le SCC exploite;
- la mesure et la gestion des déchets solides (programmes de recyclage et de compostage);
- la surveillance des réservoirs de produits pétroliers;
- la gestion de la qualité de l'eau potable.

### L'engagement, gage de succès ?

Depuis les années 1990, les exemples de réalisations cohérentes avec l'émergence d'une culture organisationnelle de sécurité environnementale dans les domaines mentionnés ci-dessus, se retrouvent partout au SCC. Cependant, à l'instar d'autres fonctions du SCC, nous n'avons pas de ressources illimitées, et cela nous rappelle que malgré la meilleure volonté et les engagements, le rythme des progrès accomplis nous apparaît parfois insuffisant. Or, nous sommes confiants que pour accélérer le progrès dans le domaine, la récente mise en place de structures d'imputabilité environnementale et de responsabilisation à tous les échelons du SCC, produira dorénavant des résultats plus tangibles. En fait, avec la publication de la prochaine SDD (décembre 2006), la réalisation des cibles environnementales sera plus que jamais tributaire d'une plus grande participation du personnel à tous les niveaux de l'organisation.

Tout le monde devrait se sentir concerné par la sécurité environnementale, tant au travail qu'à la maison ! Certes, devant la panoplie de signes d'essoufflement des mécanismes naturels de dépollution des écosystèmes, il faut se demander sérieusement si nous pouvons encore nous permettre de perdre du terrain ? Si l'on croit vraiment en la capacité de l'être humain de changer en mieux, l'épreuve ultime aux yeux des environnementalistes demeure l'établissement et le maintien inébranlable d'un périmètre de protection environnementale. Car l'heure n'est plus au débat, mais bien à l'action – à des actions concertées intégrées à nos façons d'être, afin que nos comportements soient toujours empreints de respect pour notre environnement et soucieux de sa protection.

Pour en savoir davantage sur les politiques environnementales du SCC, veuillez consulter le site : [http://infonet/tsb/env\\_policy\\_f.shtml](http://infonet/tsb/env_policy_f.shtml) ♦